ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Laos

Question écrite n° 58952

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le respect des droits de l'homme au Laos. La section d'Orange d'Amnesty International pose en effet le douloureux problème de la violation des droits de l'homme dans ce pays, et plus particulièrement le cas de M. Khamtanh Phousy détenu au camp de rééducation n° 7 de Ban Sophao, sans inculpation ni procès, depuis décembre 1997. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître la position et les engagements que la France entend prendre afin que l'ensemble de la communauté internationale intervienne en faveur du respect des droits de l'homme au Laos.

Texte de la réponse

Le Laos s'est engagé depuis une quinzaine d'années dans un processus de réformes qui l'a conduit à s'ouvrir progressivement sur l'extérieur, comme l'illustre son entrée dans l'ASEAN en juillet 1997. Toutefois, la mise en oeuvre des réformes a eu des effets plus sensibles sur le plan économique que sur le plan politique, notamment dans le domaine des droits de l'homme où la situation n'est pas satisfaisante. La France mène auprès des autorités laotiennes une action continue afin d'obtenir des améliorations concrètes dans ce domaine : dans le cadre du dialogue politique entre les deux pays, renoué de manière plus substantielle depuis le début des années 90 et qui s'exerce à tous les niveaux, la France ne manque pas de rappeler régulièrement aux autorités laotiennes l'importance qu'elle attache au respect et à la promotion des droits de l'homme ; en outre, la France complète cette action bilatérale par une action concertée avec ses partenaires européens, en vue des mêmes objectifs ; l'accord de coopération entre la Communauté européenne et le Laos du 29 avril 1997 fait d'ailleurs explicitement référence aux droits fondamentaux de l'homme, tels qu'énoncés dans la déclaration universelle des droits de l'homme ; enfin, cette indispensable orientation est aussi soulignée par la France et ses partenaires dans le cadre des enceintes multilatérales auxquelles participe le Laos ; tel a été le cas, par exemple, à l'occasion de la huitième conférence des chefs d'Etat et de gouvernement ayant le français en partage, à l'issue de laquelle les membres, dont le Laos, ont réaffirmé leur « volonté de consolider l'état de droit et les processus démocratiques (...), le respect des droits de l'homme » (Moncton, 3-5 septembre 1999). Il convient de noter que le Laos a signé le 7 décembre 2000, à New York, au siège des Nations unies, le pacte international relatif aux droits civils et politiques, ainsi que le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. L'Union européenne a encouragé le Laos à procéder à leur ratification et à leur mise en oeuvre rapides. Notre action porte tout autant sur les principes généraux que sur l'examen de cas concrets dont la France et ses partenaires européens ont pu avoir connaissance. Ainsi, la situation de plusieurs prisonniers d'opinion fait l'objet d'un suivi régulier et de contacts spécifiques avec les autorités laotiennes. En ce qui concerne M. Kamtanh Phousy, dont le cas est notamment évoqué par Amnesty International, peu d'informations sont disponibles sur son sort et les raisons de sa détention ne sont pas connues avec certitude. La France continuera son action, que ce soit à titre bilatéral ou dans un cadre multilatéral, en faveur du respect et de la promotion des droits de l'homme au Laos.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE58952

Données clés

Auteur : M. Thierry Mariani
Circonscription : Vaucluse (4e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 58952
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 mars 2001, page 1462
Réponse publiée le : 23 avril 2001, page 2385